

Compte-rendu du Bureau Communautaire du lundi 20 septembre 2021

Lieu : Salle des fêtes de Commenailles

Présents : Mathilde CYROT-LALUBIN, Gisèle GHELMA, Fabrice GRIMAUT, David GUYOT, Eddy LACROIX, Stéphane LAMBERGER, Denis LEGRAND, Marie-Odile MAINGUET, Jean-Louis MAITRE, Yves MOUREY, Joël PAGET, Quentin PAROISSE, Marie-Paule PONTHEUX, Arnaud RICHARD, Jérôme TOURNIER, Michel TROSSAT

Excusés : Sylvie FAUDOT, Bernard JOLY, Corinne LINDA, Dominique MEAN, Christian VUILLAUME

Absents : /

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 30 août 2021

L'approbation est reportée au prochain bureau.

Développement économique et numérique du territoire

1. Fonds régional des territoires : attribution des subventions aux entreprises

Par délibération n° 2020-082 en date du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a adopté le Pacte Régional des territoires.

Par délibération n° 2021-019 en date du 4 mars 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'application locale (RAL) précisant les applications des deux règlements d'interventions et a délégué au bureau les attributions des aides aux entreprises.

Suite à la crise liée au Covid-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité en soutenant les dépenses d'investissement des entreprises.

La CCBHS accorde aux entreprises de son territoire, sous les conditions définies par le règlement précédemment adopté, une aide à l'investissement qui prend la forme d'une subvention.

Les premières demandes transmises ont été instruites par les techniciens de la CCI, de la CMA, et de la CCBHS. Cette aide financière a été attribué par le bureau :

- Par délibération n° 2021-12 en date du 15 mars 2021, à 4 entreprises
- Par délibération n° 2021-14 en date du 12 avril 2021, à 12 entreprises
- Par délibération n° 2021-17 en date du 10 mai 2021 1 entreprise

-Par délibération n° 2021-24 en date du 7 juin 2021, à 3 entreprises

-Par délibération n°2021-27 en date du 5 juillet 2021, à 1 entreprise

-Par délibération n°2021-32 en date du 30 août 2021, à 1 entreprise

Enveloppe CCBHS = 18 985 € / Région = 75 940 € (en investissement) (TOTAL CCBHS + Région = 94 925 €)

Nombre de demande reçues à ce jour = 28

Montant déjà attribué avant ce bureau du 20 septembre 2021 = 75 118,27 €

Nombre de dossiers complets, présentés à ce Bureau = 1

Montant proposé en attribution = 4 242,69€

Montant total restant disponible (dans le cas où les dossiers présentés lors du Bureau du 20-09-21 se voient attribuer l'aide proposée) = 15 564,03€

Les dossiers complets proposés :

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSE	OBSERVATIONS
APRC	Aménagement paysager/Arlay	Achat d'un microtracteur avec équipements	14 142,30€	4242,69 €	

Suite à la délégation du conseil au bureau, il vous a été demandé de délibérer sur l'attribution de subvention aux entreprise/commerce des dossiers présentés et complets (sous réserve du travail d'instruction fait par les chambres consulaires).

Délibération n° 2021-33

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'attribution des aides individuelles ;

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSE	OBSERVATIONS
APRC	Aménagement paysager/Arlay	Achat d'un microtracteur avec équipements	14 142,30€	4 242,69 €	

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses correspondantes soit 4 242,69 € ;

PREND NOTE que le montant déjà attribué est de 75 118,27 € sur une enveloppe de 94 925 € (18 985 € pour la CCBHS et 75 940 € pour la Région BFC) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférant à ce dossier.

2. Travaux ELAN JARDIN : attribution des lots aux entreprises

Par délibération n°2019-125, le Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 a approuvé le projet d'extension et de rénovation d'un laboratoire de transformation à Elan Jardin à Nance.

Par délibération n°2019-126, le Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 a décidé de retenir, comme maître d'œuvre le cabinet BIDOT ARCHITECTES ASSOCIES situé à Neuilly-sur-Seine (Bureau à Cosges) associé à GAUTHIER Frédéric situé à Saillenard.

Par délibération n° 2021-021, le Conseil Communautaire en date du 04-03-2021 a donné délégation au Bureau Communautaire pour retenir les entreprises attributaires de chaque lot, après avis de la Commission d'Analyse des Marchés (CAM) dans le cadre de l'appel d'offre du marché de travaux.

Une première consultation a été lancée au printemps 2021. Seuls deux lots ont pu être retenus, le n°1 (*terrassement, VRD*) et le n°5 (*isolation, plâtre, peinture*) (cf. CAM du 31/05/2021 constatant l'infructuosité d'une grande partie des lots et nécessité de relancer une consultation). Pour rappel, les lots 2 (*maçonnerie, façades*), 5 (*isolation, plâtre, peinture*) et 9 (*revêtement de sols et muraux*) comportaient des clauses sociales (seules des entreprises d'insertion pouvaient répondre aux lots 5 et 9. Concernant le lot 2, un certain nombre d'heures devaient être réalisées par des salariés en insertion dans une entreprise dite « classique ».

Aussi, une seconde consultation a été nécessaire. Elle a été lancée le 06-07-2021 pour une remise des offres le 27-08-2021, avec une prolongation jusqu'au 03-09-2021 pour obtenir plus de réponses.

Les travaux se dérouleront en deux phases, d'abord l'extension, puis la rénovation de l'existant, devant permettre entre les deux l'aménagement et déménagement des équipes d'Elan Jardin.

Extension prévue = environ 90 m².

Réaménagement = environ 120 m²

Le coût des travaux est estimé à 275 000 € HT.

Le plan de financement a été réactualisé avec un financement Plan Alimentaire Territorial (PAT)

DEPENSES		RECETTES	
OPERATION	coût € HT	ORIGINE	Montant € HT
Travaux extension	175 000,00	DSIL	100 100,00
Travaux rénovation	100 000,00	LEADER	70 000,00
Maitrise d'œuvre	27 100,00	PLAN DE RELANCE PAT	16 763,20
Assurance Dommage Ouvrage (DO)	6 000,00	AUTOFINANCEMENT	128 236,80
CSPS + CT	4 500,00		
Raccordements	2 500,00		
TOTAL	315 100,00		315 100,00

La réception et l'analyse des offres par le maitre d'œuvre donne le résultat suivant (Cf. 2 – Elan Jardin – Tableau d'analyse des offres)

RECAPITULATIF ENTREPRISE LA MIEUX DISANTE

LOT	LISTE DES ENTREPRISES	NOTE SUR 20	Montant HT
LOT 1 TERRASSEMENT-VRD	PETITJEAN	18	20 388,00 € HT
LOT 2 MACONNERIE-FACADES	GC BAT	19	84 000,00 € HT
LOT 3 CHARPENTE-COUV-ZING	MONAMY	17	41 617,90 € HT
LOT 4 MENUISERIES	PAGET	19	19 915,09 € HT
LOT 5 ISOLATION-PLAT-PEINTURE	ADLCA	10,6	45 099,13 € HT
LOT 6 ELECTRICITE-	DME	0	22 841,88 € HT
LOT 7 PLOMBERIE-SANITAIRE	XXXXXXXXXX	0	0,00 € HT
LOT 8 CHAUFFAGE-VENTILATION	XXXXXXXXXX	0	0,00 € HT
LOT 9 REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX	ADLCA	11	51 303,92 € HT
TOTAL			285 165,92 € HT

Suite à l'avis de la Commission d'Analyse des Marchés (CAM) du 08-09-2021, et au vu des prix pratiqués par les entreprises et notamment sur le lot n°2 où une seule réponse a été réceptionnée, il est proposé de négocier le montant de cette offre. Aussi, après négociation, le montant qui pourrait être retenu par le bureau est de 68 998.80 € HT.

Les lots 7 (plomberie sanitaire) et 8 (chauffage-ventilation) n'ont reçu aucune proposition.

La CAM réunie en date du 08-09-2021 donne l'avis suivant :

- Au vu du contexte économique très tendu (délais de fournitures très longs et incertains, plan de charge des entreprises important, prix de certaines fournitures en forte hausse) il est proposé :
 - De négocier l'offre de l'entreprise GCBAT (lot 2 maçonnerie-façade) à la baisse
 - En cas d'offre susceptible d'être retenue sur ce lot, de négocier librement avec des entreprises pour réponses aux lots 7 et 8. Plusieurs seront consultées.
 - Si l'ensemble des lots reçoivent des offres, susceptibles d'être retenues (c'est-à-dire propositions non-anormalement hautes), de retenir les entreprises/ montants qui seront transmis lors de la réunion de Bureau du 20-09-2021.

Les travaux doivent débiter le 04-10-2021 pour une fin de chantier au début du printemps 2022.

Il vous a été demandé de délibérer pour entériner le choix des entreprises pour les travaux d'Elan Jardin.

Délibération n° 2021-34

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de retenir :

- L'entreprise PAGET (Lons-le-Saunier) pour le LOT N°4 MENUISERIES INTERIEURES EXTERIEURES pour un montant de 19 915.09 € HT.
- L'entreprise DME (Courlaoux) pour le LOT N°6 TRAVAUX D'ELECTRICITE pour un montant de 22 841.88 € HT

DÉCIDE de déclarer inacceptables au sens du code de la commande publique, les offres des entreprises :

- GCBAT (Domblans) pour le LOT N°2 TRAVAUX DE MACONNERIE – FACADES
- PERNIN (St Martin en Bresse) et MONAMY (Bletterans) pour le LOT N°3 TRAVAUX DE CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

DÉCIDE de donner délégation au Président afin de négocier avec l'ADLCA (Bletterans) concernant son offre sur le LOT N° 9 TRAVAUX DE CHAPE – REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX (lot réservé aux entreprises d'insertion).

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce marché.

3. Construction des garages à Bletterans : attribution des lots aux entreprises

La CCBHS s'est engagée en partenariat avec les professionnels de santé du territoire et la commune de Bletterans dans un ambitieux projet d'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire, impliquant de nombreux financeurs publics comme privés. Plusieurs décisions ont déjà été prises afin de valider le montage juridique de l'opération, son financement et la répartition des engagements de chaque partenaire. Aujourd'hui, le projet se trouve à la veille de sa mise en œuvre opérationnelle avec la réalisation des différents travaux préparatoires et de VRD.

Sans être exhaustif, les principales décisions déjà prises sont :

- Délibération n°2019-127 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 approuvant le plan de financement des abords de la Maison de santé pluridisciplinaire, dont la construction de 8 garages pour le compte de l'OPH.
- Délibération n°2020-09 du Conseil Communautaire en date du 15 juin 2020, valant choix de la maîtrise d'œuvre.
- Délibération n° 2021-057 du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, donnant délégation au Bureau pour le choix des entreprises après avis de la Commission Analyse des Marchés (CAM).

Une des actions préalables à la réalisation de ce projet est la reconstruction et la démolition de garages qui se trouvent sur le terrain d'assiette du futur bâtiment à construire.

Une consultation des entreprises a été lancée entre le 06-07-2021 et le 27-08-2021, prolongée au 03-09-2021 pour permettre la réception de plus d'offres.

Le coût des travaux a été estimé par le maître d'œuvre (cabinet S.Roux) à 110 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre et divers frais d'étude).

Le dossier de consultation des entreprises a été divisé en 3 lots :

- Lot terrassement – vrd – maçonnerie (estimé à 75 000 € HT)
- Lot charpente – couverture – zinguerie (30 000 € HT)
- Lot portes de garages (5 000 € HT)

La réception et l'analyse des offres par le maître d'œuvre donne le résultat suivant (cf 3- Construction de garages – Tableau d'analyse des offres)

RÉCAPITULATIF DES ENTREPRISES LES MIEUX DISANTES					
LOT	ENTREPRISES	MONTANT AE € HT	ESTIMATION BASE	ÉCART %	MOYENNE DES OFFRES
LOT 01 : TERRASSEMENTS - MAÇONNERIE - V.R.D.	SARL FRENOT RAMBOZ Z.A. - Pré Pitallier, 39380 MONT-SOUS-VAUDREY	84 437,09	75 000,00	13%	88 379,70
LOT 02 : CHARPENTE MÉTALLIQUE - COUVERTURE ET BARDAGE BAC ACIER - ZINGUERIE	SARL SN PUGET Rue Costes et Bellonte, 39100 DOLE	44 265,38	30 000,00	48%	44 265,38
LOT 03 : PORTES DE GARAGE	EI Sébastien BONNIN 15 Chemin de Condamines, 39210 DOMBLANS	4 211,36	5 000,00	-16%	6 771,79
TOTAL		132 913,83	110 000,00	21%	139 416,86

Les travaux doivent débiter le 04-10-2021 pour une fin de chantier en début d'année 2022.

La CAM réunie en date du 08-09-2021 donne l'avis suivant :

Au vu du contexte économique très tendu (délais de fournitures très longs et incertains, plan de charge des entreprises important, prix de certaines fournitures en forte hausse) il est proposé de retenir :

- Lot 1 : SARL Frenot-Ramboz pour 84 437,09 € HT
- Lot 2 : SARL SN Puget pour un montant en cours de négociation (offre actuelle de 44 265,38€ HT)
- Lot 3 : EI Sébastien Bonnin, pour un montant de 4 211,36 € HT

Délibération n°2021-35

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de retenir les entreprises telles que proposé par le maître d'œuvre, pour les montants maximum indiqués

RÉCAPITULATIF DES ENTREPRISES LES MIEUX DISANTES					
LOT	ENTREPRISES	MONTANT AE € HT	ESTIMATION BASE	ÉCART %	MOYENNE DES OFFRES
LOT 01 : TERRASSEMENTS - MAÇONNERIE - V.R.D.	SARL FRENOT RAMBOZ Z.A. - Pré Pitallier, 39380 MONT-SOUS-VAUDREY	84 437,09	75 000,00	13%	88 379,70
LOT 02 : CHARPENTE MÉTALLIQUE - COUVERTURE ET BARDAGE BAC ACIER - ZINGUERIE	SARL SN PUGET Rue Costes et Bellonte, 39100 DOLE	44 265,38	30 000,00	48%	44 265,38
LOT 03 : PORTES DE GARAGE	EI Sébastien BONNIN 15 Chemin de Condamines, 39210 DOMBLANS	4 211,36	5 000,00	-16%	6 771,79
TOTAL		132 913,83	110 000,00	21%	139 416,86

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce marché.

4. Partenariat économique - Initiative Jura : renouvellement de la convention

Par délibération N° 2019-051, le conseil communautaire en date du 4 juillet 2019 a approuvé le projet de convention d'autorisation en matière d'aide aux entreprises entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCBHS valable jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Par délibération N° 2020-053, le conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 a donné délégations au Bureau pour renouveler les conventions de partenariats pour un montant inférieur à 10 000 € ;

Par délibération n° 2019-45, le bureau communautaire en date du 16 décembre 2019 a décidé de renouveler l'adhésion à Initiatives Jura ;

La présente convention (cf 4 - Jura Initiative - convention de partenariat économique) a pour objet de fixer les conditions de participation aux actions proposées par la structure initiative Jura. La durée de la convention est d'un an renouvelable expressément.

Jura initiative a pour obligations de :

- Assurer le suivi et l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire.
- Réaliser ces actions pour un financement maximum de 16 dossiers.
- Transmettre son rapport d'activité annuel et le bilan de ses actions, notamment l'identification des bénéficiaires de prêt d'honneur

La CCBHS a pour obligations de :

- Adhérer annuellement pour une somme de 170€
- Assurer un financement pour un maximum de 16 dossiers issus de son territoire pour un montant maximum de 8 400€

Pour rappel, les crédits nécessaires ont été votés au budget prévisionnel de 2021 du budget général pour le financement pour un montant de 5 250 € et au budget annexe développement économique pour l'adhésion.

Il vous a été proposé de délibérer pour approuver la convention et son renouvellement concernant l'année 2020.

Délibération n°2021-36

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat économique avec l'association Initiatives Jura pour l'année 2020, pour un montant de 8 400€ maximum ;

PREND NOTE que la convention a pour objet de fixer les conditions de participation aux actions proposées par la structure initiative Jura ;

PREND NOTE que La durée de la convention est d'un an renouvelable expressément et annuellement par délibération du bureau de la CCBHS ;

PREND NOTE du montant de l'adhésion pour un montant de 170 € net de taxes ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2021, au compte 6574 du budget général pour le financement et au compte 6281 du budget annexe développement économique pour l'adhésion ;

AUTORISE le Président à signer tout document en rapport à ce dossier.

Informations diverses

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**

Compte-rendu